



A.P.T.R.A.

Association de La Plaisance Traditionnelle

De la Région d'Arcachon

Les Escales du Bassin

Règlement et obligations

Préambule : La décision du chef de bord d'un bateau de participer ou de continuer à participer aux Escales du Bassin d'Arcachon 2024 relève de la seule responsabilité de celui-ci.

En conséquence, le participant décharge l'autorité organisatrice, l'APTRA, de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel)

En participant à ce rassemblement, chaque personne et propriétaire de bateau s'engage à respecter le présent règlement.

- **Sécurité** :

Un bateau ou un participant doit apporter toute l'aide possible à toute personne ou navire en danger. Chaque bateau doit avoir à bord un équipement de sauvetage approprié pour toutes les personnes embarquées, y compris un dispositif prêt pour usage immédiat.

Chaque participant est personnellement responsable du port d'un équipement individuel de flottabilité adapté aux conditions météorologiques.

Pendant toute la manifestation des « doublettes » sont constitués. Chaque binôme est ainsi constitué un bateau motorisé et une unité plus petite chavirable. Au cours des navigations, le bateau motorisé a la charge de la surveillance du bateau qu'il parraine. Il intervient pour le remorquer, pour l'assister si nécessaire en cas d'événements plus sérieux.

S'ils ne sont pas constitués et signalés à l'organisation, celle-ci assurera la constitution des binômes.

- **Assurance** :

Chaque participant doit justifier d'une assurance valide en responsabilité civile pour l'usage du bateau pour cette manifestation

- **Equipements complémentaires** :

Chaque bateau devra :

Posséder à bord une VHF et ou un téléphone portable dont le numéro devra être enregistré par les organisateurs

Etre équipé d'une ancre supplémentaire à l'arrière (chaîne et orin) pour faciliter son stationnement en échouage ou au « beachage »

Pendant les séjours au mouillage ou en échouage, chaque bateau devra arborer dans sa mâture une boule noire et son grand pavois d'apparat constitué de pavillons de signalisation (lettres et chiffres).

Pendant tout le séjour dans les ports du Bassin d’Arcachon chaque bateau devra arborer son grand pavois d’apparat afin de créer un ensemble visible de loin !

- **Environnement :**

Le rassemblement est engagé dans une démarche environnementale. C’est un événement se déroulant dans un site préservé (Natura 2000) et qui bénéficie à ce titre d’une autorisation spéciale. Chaque participant s’engage à respecter l’environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne jeter aucun déchet à la mer.

- **Réunions d’information :**

Chaque jour une réunion d’information est organisée avant le départ de la flotte. Elle permet de communiquer la météo du jour, les consignes de sécurité, l’organisation de la journée, le plan de navigation et le plan d’atterrissage de l’escale et toutes les petites infos indispensables pour vous assurer un agréable séjour.

La présence d’un représentant de chaque bateau est indispensable !!

- **Couverture médiatique :**

Cette manifestation fait l’objet d’une couverture médiatique. Par conséquent, les participants s’exposent à être filmés ou photographiés et renoncent à tout recours quant à l’éventuelle publication d’images où ils figureraient.

NOM :.....

PRENOM :.....

CHEF DE BORD DU BATEAU :

NOMBRE D’EQUIPIERS :

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement des « Escales du Bassin d’Arcachon 2024 » et m’engage à le respecter,

Date :

Signature :

Cette déclaration est à remettre impérativement à l’enregistrement de votre inscription